

COMMUNE DE LE PORGE
ARRETE DU MAIRE n° 2024- 70

**Interdisant l'accès du public à la parcelle sise 3-5 Chemin de Gleysaou
Propriété de la Commune**

La Maire de la commune de LE PORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et 2131-2, 2°, et L 2212-2 et suivants

CONSIDERANT la chute d'un arbre sur ladite parcelle le 16 avril 2024, constaté par rapport de la Police Municipale

CONSIDERANT que d'autres chênes situés sur la parcelle présenteraient un état sanitaire similaire, constaté visuellement par Monsieur PERRIN, expert et menaceraient de tomber

CONSIDERANT que des investigations complémentaires doivent être menées par Monsieur PERRIN, expert, en vue de déterminer la dangerosité des arbres et les mesures à satisfaire pour sécuriser le site, notamment un éventuel abattage des chênes dangereux

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique ;

- ARRETE -

ARTICLE I : A compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, l'accès à la parcelle sise 3-5 Chemin de Gleysaou – 33680 Le Porge – propriété de la Commune, est strictement interdit à toutes personnes non autorisées.

ARTICLE II : Cette interdiction sera matérialisée sur site par la pose de barrières et/ou de rubalise. Le dit arrêté sera affiché sur tout le périmètre de la parcelle concernée.

ARTICLE III : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux règles et lois en vigueur.

ARTICLE IV : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE V : Les services administratifs et la Police municipale de la commune de Le Porge, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Commandant de Brigade de Gendarmerie et au Chef de Centre de Secours.

Fait à LE PORGE, le 23 avril 2024

La Maire,

Sophie BRANA

